

**DIMANCHE 2 JUIN
2024**



MEETING NATIONAL D'ATHLÉTISME DE POITIERS

RÈGLEMENT



www.meetingathlepoitiers.org





ÉPREUVES NATIONALES



1- GÉNÉRALITÉS

Cher(e) ami(e) athlète,

Le CDA86 organise, le Dimanche 2 juin 2024 , à partir de 13h le « Meeting National d'Athlétisme de POITIERS », au Stade Communautaire Rébeilleau dont les épreuves classées nationales sont :

Féminines	Masculines
100m haies	110m haies
100m	200m
1500m	800m
Longueur (3+3)	Perche

Pour les épreuves concernées, les finales seront de niveau et la moins performante sera courue en premier.

Comme prévu sur le cahier des charges des « Meetings Nationaux », classés en catégorie E pour le ranking WA pour la saison 2024, il nous appartient d'inviter prioritairement pour ces 8 épreuves les athlètes des listes transmises par la FFA.

Les inscriptions aux épreuves nationales se font donc prioritairement par invitation (voir contacts). Lors de leur inscription, les athlètes devront mentionner leur numéro de licence, leur année de naissance, leur record personnel et leur meilleure performance de l'année. Le formulaire d'inscription est disponible sur notre site internet.

Une confirmation de votre participation vous sera envoyé 10 jours avant le Meeting.

Il n'y aura aucune inscription sur place.

2 - LES PRIMES

Les primes sont cumulables.

PODIUM

pour les 3 premiers au scratch

1 400€

2 300€

3 200€

PERFORMANCE

pour les 3 premiers au scratch en plus de la prime podium

N1 = 200€

IB = 250€

IA = 300€

RECORD DU MEETING

MR = 100€

Epreuves	Records	Année
100m Haies	13"04	2021
100m Féminin	11"64	2021
110m Haies	13"49	2023
200m Masculin	20"78	2023
800m Masculin	1'46"05	2021
1500m Féminin	4'23"56	2023
Longueur Féminine	6m39	2021
Perche Masculine	5m05	2019

Si un record du meeting est battu plusieurs fois au cours de l'événement, seule la meilleure performance sera récompensée par une prime. Dans le cas d'une égalité parfaite la prime sera partagée entre les athlètes.

3 - DROIT À L'IMAGE

Chaque participant (ou son représentant légal) au meeting accorde le droit aux organisateurs d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation au meeting sous forme de photos, vidéos ou tout autre moyen existant et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps, sans lui devoir aucun droit financier. Toute prise de vue, toute photographie, toute reproduction par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé.

4- LES REMBOURSEMENTS DE FRAIS

Les remboursements des frais de déplacement sont effectués sur la base du cahier des charges fixé par la FFA (soit l'équivalent du tarif SNCF 2ème classe) que sur présentation des justificatifs. Les frais kilométriques seront pris en charge à 0,20cts/km.

Ces remboursements concernent uniquement les épreuves nationales pour les 8 premiers au scratch.

Les remboursements des frais, avec fourniture des justificatifs, pourront être versés sur place, après les épreuves du Meeting, ou adressées par la suite aux athlètes concernés selon leur convenance.

Le délai d'envoi des demandes de remboursement est fixé au 1er juillet 2024 ; passé cette date, ces demandes de remboursement seront refusées.

Les frais de séjour seront pris en charge dans la limite d'une nuit dans une chambre avec le petit déjeuner inclus. Un repas froid sera fourni en fin de meeting. Une liste d'hôtels sera fournie avec numéro de téléphone. Cette liste est également disponible sur le site internet du Meeting.

IMPORTANT ! Il est de votre responsabilité de réserver votre chambre à partir de cette liste. Les frais complémentaires seront traités au cas par cas.

5- INFOS PRATIQUES



Une navette sera mise en place afin de faciliter vos déplacements entre la gare, l'hôtel et le stade à condition d'avoir transmis vos horaires 7 jours avant votre arrivée via l'adresse mail du Meeting.

Concernant les invitations transmises aux athlètes, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir nous donner une réponse positive ou négative avant le 20 MAI 2024. Au-delà de cette date, et sans réponse de votre part, nous considérerons que vous ne souhaitez pas participer au Meeting National de POITIERS et votre place sera attribuée à un autre athlète.

6 - CONTACTS



meetingnational.poitiers@gmail.com

Contacts athlètes nationaux :

Léana Guinault (100m + haies) : g.leana@live.fr

Toarii Zahn (sauts) : toariizahnpro@gmail.com

Gabriel Cornu (demi-fond + 200m) : cornugabriel866@gmail.com

Président du CDA 86

Alain Devaux 06 86 70 14 32

devveaux7070@orange.fr



ÉPREUVES COMPLÉMENTAIRES

Athlètes **valides** et **Para Athlétisme**

1- GÉNÉRALITÉS



Cher(e) ami(e) athlète,

Le CDA86 organise, le Dimanche 2 juin 2024, de 13h15 à 19h45 le « Meeting National d'Athlétisme de POITIERS », au Stade Communautaire Rébeilleau dont les épreuves complémentaires sont :

Féminines

Masculines

Disque

100m (series et finales)

Hauteur

Les épreuves complémentaires sont ouvertes aux athlètes Para debout. Le disque et la hauteur seront en concours mixte pour les athlètes Para.

Les inscriptions aux épreuves complémentaires inter-régionales devront parvenir aux organisateurs avant le 27 mai 2024 12h via notre site :

www.meetingathlepoitiers.org

Elles se font également sur la base de minima d'engagement mentionnés ci-dessous.

Il n'y aura pas de remboursements de frais pour les athlètes participants aux épreuves complémentaires.

2- MINIMA

Les minima d'engagement pour les épreuves Interrégionales valides sont de niveau mentionné dans la grille ci-dessous.

L'organisateur a la possibilité de refuser des participants si les listes d'inscriptions sont complètes.

L'organisateur a la possibilité d'inscrire dans les compétitions nationales des athlètes régionaux si les listes ne sont pas complètes.

En lancer, la compétition est ouverte à partir de la catégorie « cadet(te) ». Si ces derniers lancent les engins avec le poids de leur catégorie, ils n'auront pas droit aux primes. S'ils lancent avec le poids des seniors et accèdent aux podiums et aux performances ils y auront droit.

FÉMININ	
Disque	36m

MASCULIN	
Hauteur	1m80
100m	11"34

Il n'y aura aucune inscription sur place.

2 - LES PRIMES

PODIUM

Valides et Para

- 1 100€
- 2 75€
- 3 50€

RECORD DU MEETING

Valides

MR = 50€

Épreuve	Perf	Année
100m Masculin	10"45	2018
Hauteur Masculine	2m23	2021
Disque Féminin	54m87	2018

Les primes sont cumulables et sous réserve que l'athlète ait réalisé au moins une performance IR2 le jour du meeting.

Si un record du meeting est battu plusieurs fois au cours de l'événement, seule la meilleure performance sera récompensée par une prime. Dans le cas d'une égalité parfaite la prime sera partagée entre les athlètes.

Pour les athlètes Para la prime sera donnée si au moins 4 athlètes sont présents dans les courses ou concours.

Cette première édition permettra de générer les premiers records meeting pour les épreuves Para.

Ces primes seront adressées aux athlètes concernés directement sur place (ou après les résultats d'éventuels contrôles anti-dopage).

3 - DROIT À L'IMAGE

Chaque participant (ou son représentant légal) au meeting accorde le droit aux organisateurs d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation au meeting sous forme de photos, vidéos ou tout autre moyen existant et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps, sans lui devoir aucun droit financier. Toute prise de vue, toute photographie, toute reproduction par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé.

4 - CONTACTS



meetingnational.poitiers@gmail.com

Président du CDA 86

Alain Devaux 06 86 70 14 32
devveaux7070@orange.fr

Responsable commission meeting

Léana Guinault 06 25 72 78 43
meetingnational.poitiers@gmail.com

Contacts athlètes :

Toarii Zahn (sauts) : toariizahnpro@gmail.com
Sibylle Retour (lancers) : sibylleretur@yahoo.com
Gabriel Cornu (sprint) : cornugabriel866@gmail.com
Isidore Garcia (handisport) : isidore.athle86@orange.fr



www.meetingathlepoitiers.org